



PROGRAMME **PRÉVENTION DES TMS** DES ENTREPRISES DE PROPRETÉ

En France, les Troubles Musculo-Squelettiques (TMS) sont la première cause de maladie professionnelle reconnue et leur nombre ne cesse de croître.

Depuis 10 ans le nombre de cas TMS indemnisés augmente de 18% par an en moyenne.

(Bilan CNAMTS 2009)

Dans le secteur de la Propreté, les statistiques professionnelles relèvent une élévation importante du nombre de maladies professionnelles dont 97% sont des TMS. Plus de 50% des effectifs ont plus de 40 ans et cette part est en augmentation, avec pour conséquence un risque accru de TMS.

Prévenir ce risque professionnel constitue un enjeu social et économique fort pour la profession au regard des conséquences humaines graves qu'il entraîne pour les salariés et des coûts directs et indirects importants qu'ils génèrent pour les entreprises.

Prenant la mesure de ces enjeux, la FEP met en œuvre un Programme TMS de branche auprès de cibles prioritaires : les entreprises de propreté, les donneurs d'ordre et les concepteurs de bâtiments.

Le programme TMS se décline en deux démarches avec pour ambition de répondre aux enjeux suivants :

➤ **Développer la performance globale de l'entreprise**

C'est inscrire la question de la santé des salariés dans l'organisation du travail afin de maîtriser les coûts cachés et réels engendrés par les accidents du travail et les maladies professionnelles.

➤ **Accompagner les entreprises à acquérir une compétence de prévention**

Il s'agit de mobiliser les entreprises de propreté sur la prévention des risques professionnels notamment des TMS. C'est former en interne un animateur prévention et les salariés afin de mieux prévenir le risque et ainsi diminuer les expositions conduisant à la survenue des TMS.

➤ **Mieux connaître les partenaires Prévention Santé au Travail**

Inscrire les démarches de prévention de l'entreprise en pluridisciplinarité (*médecins du travail, Carsat, ARACT, etc...*). C'est permettre à l'entreprise de trouver les appuis nécessaires à ses questionnements pour la réalisation efficace de ses actions de prévention.

➤ **Agir auprès des donneurs d'ordre et concepteurs**

Il s'agit de mener des actions de sensibilisation auprès d'une part des clients donneurs d'ordre, et d'autre part des concepteurs des bâtiments. L'objectif visé est de les inciter à intégrer la question de la santé au travail au regard des contraintes liées à l'activité de notre secteur.



UN PROGRAMME TMS ADAPTÉ AUX EXIGENCES DE NOTRE SECTEUR



CIBLES	UNE DÉMARCHE D'ACCOMPAGNEMENT	OUTILS
 <p>CHEFS D'ENTREPRISES & DIRIGEANTS</p>	<p>Un dispositif de formation-action</p> <p>> Objectif : permettre à son entreprise de développer efficacement une méthodologie de prévention, applicable à tout type de risques professionnels et manager la santé et la sécurité au travail dans l'entreprise.</p> <p>> Modalités : un atelier TMS d'une journée animé par un consultant ergonome.</p>	<p>Attestation de fin de formation reconnue par l'INRS*</p> <p><small>*Institut National de Recherche et de Sécurité</small></p>
 <p>SALARIÉS ENCADRANTS</p>	<p>Un dispositif de formation-action</p> <p>> Objectif : aider à animer, en lien avec la direction et l'ensemble des acteurs de l'entreprise une démarche de prévention du risque TMS.</p> <p>> Modalités : une formation interactive animée par un consultant ergonome. 4 jours collectifs et 1,5 d'accompagnement individuel avec travaux d'intersession.</p>	<p>Certification animateur de Prévention des TMS (APTMS) reconnu par l'INRS</p>
	<p>Une formation des formateurs internes au CPS</p> <p>> Pour accompagner le déploiement de la formation des salariés au Certification Prévention Secours (CPS).</p>	
 <p>CHEFS D'ÉQUIPE</p>	<p>> Objectif : rendre le chef d'équipe capable d'assurer ce rôle de relais prévention de proximité entre l'agent de service et l'animateur prévention.</p> <p>> Modalités : une formation au Certification Prévention Secours (CPS) sur 3 jours non consécutifs.</p>	<p>Certifications reconnues par l'INRS</p> <p>Validation des deux domaines de compétences :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prévention des Risques liés à l'Activité Physique (PRAP) • Sauveteur et Secouriste du Travail (SST) <p>Manuel de formation</p>
 <p>AGENTS DE PROPRETÉ</p>	<p>> Objectif : rendre l'agent de service capable de contribuer à la suppression ou à la réduction des risques professionnels auxquels il est exposé.</p> <p>> Modalités : une formation au Certificat Prévention Secours (CPS) sur 3 jours non consécutifs. Elle permet notamment une expérimentation sur le terrain et une meilleure intégration des connaissances.</p>	
CIBLES	UNE DÉMARCHE DE SENSIBILISATION	OUTILS
 <p>DONNEURS D'ORDRE & CONCEPTEURS DE BÂTIMENTS</p>	<p>> Objectif : permettre une meilleure prise en compte des conditions de travail des agents de services qui interviennent sur les sites.</p> <p>> Modalités : associer au groupe projet spécifique à cette démarche des représentants et/ou organismes professionnels en tant que parties prenantes.</p>	<p>Un guide concepteurs</p> <p>Un guide donneurs d'ordre</p>